

**DELIBERATION**

**N° 2012-11 du 31 janvier 2012**

**OBJET : Adhésion à l'association AMORCE**

Rapporteur : M. Pierre LEROY

Le 31 janvier 2012 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 25 janvier 2012 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 29  
28 (Pour le vote des délibérations n° 2012-01, n° 2012-07 et 2012-16)

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votes : 30  
29 (Pour les délibérations n° 2012-01, 2012-07 et 2012-16)

*M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC est nommé secrétaire de séance.*

**Etaient présents :** M. Gérard FROMM, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie Hélène PONSART, M. Maurice DUFOUR, M. Eric PEYTHIEU, Mme Nicole GUERIN, Mme Karine ESCALIER (représentant M. Philippe SEZANNE), Mme Catherine VALDENNAIRE (à partir de la délibération 2012-02 et quitte la salle pour la délibération n° 2012-07), Mme Marie MARCHELLO (représentant Mme Aurélie POYAU / Mme MARCHELLO quitte la salle pour la délibération n° 2012-16) M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, Mme Christine VALLA (représentant Mme Claudine FINE), M. Claude PLEINDOUX (représentant M. Pierre BOUVIER), M. Christophe MARTIN (représentant M. Roger GUGLIOMETTI), M. Edmond CADET, M. Guy HERMITTE, M. Marc FORNESI, M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, M. Jacques DEYME, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Henry RAOUX, M. Roger PERINET (représentant M. Philippe STOCKLI), M. Philippe MARIACHER, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL

**Avait donné pouvoir :** M. Jean Louis FAURE à M. Jean Pierre SEVREZ

**Etaient excusés :** M. Xavier CRET et Mme Nicole MATHONNET.

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011 portant compétence en matière de collecte et traitement des déchets,

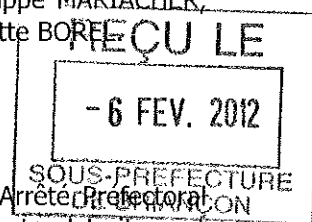
**Considérant** l'intérêt pour la collectivité d'adhérer à une structure nationale de coopération entre collectivités en matière de gestion des déchets

**Vu** les statuts de l'association AMORCE, association nationale qui regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les SEM, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, des réseaux de chaleur ou d'énergie ; et ses objectifs : informer et échanger sur les expériences, sur les problèmes techniques, économiques, juridiques ou fiscaux, élaborer et présenter des propositions à l'Etat et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires

**Considérant** que la cotisation annuelle 2012 s'élève à : 242,21 € + 0,00727 €/habitant soit 530,20 € sur la base de 20.000 habitants.

**Vu** l'avis favorable de la Commission Technique, Environnement et Développement Durable en date du 9 janvier 2012,

**Délibération n° 2012-11**



Vu l'avis favorable des membres du Bureau en date du 17 janvier 2012,

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité,**

- approuve l'adhésion de la collectivité à l'association AMORCE
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous les actes administratifs nécessaires à la réalisation de cette adhésion.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,



**Alain FARDELLA.**



Date dépôt S.P. :      - 3 FEV. 2012

Date affichage :                      - 7 FEV. 2012